

CAMPUS VERT UNE ASSOCIATION ORIGINALE

L'ensemble des propriétaires est regroupé en réseau sur chaque territoire concerné. Ces groupes locaux ont la même appellation : L'Afac (L'Association des fermes d'accueil en chambres d'étudiants).

Le « campus vert » est chargé :

- d'essaimer le concept sur les différentes régions de France ;
- d'animer la centrale de réservation : mise en relation étudiants/propriétaires ;
- d'animer les commissions d'agrément ;
- d'assurer la gestion administrative des associations et du Campus vert, d'animer les réunions de bureau, les conseils d'administration ;
- d'organiser les assemblées générales ;
- de bâtir les dossiers de subvention pour le fonctionnement de la fédération auprès de l'État, des conseils régionaux et des départements ;
- d'accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives, de représenter la fédération dans les différents organismes professionnels.

Pour en savoir plus : www.campusvert.com

logement pour une année complète. C'est pour cette raison que parfois un ou deux studios sont vides dès le mois de mars. Malgré cela, nous avons un taux d'occupation qui oscille entre 80 et 90 %.

La PPR: Diriez-vous aujourd'hui avec du recul que vous avez bien fait ?

T.C. : Nous avons très bien fait ! Nous avons valorisé un patrimoine et l'opération sera amortie en très peu de temps ! Nous avons en effet emprunté sur 9 ans et les loyers perçus couvrent largement les traites. Nous disposons même d'un petit « bonus » en fin d'année ! Nous n'avons donc aucune raison de regretter, bien au contraire !

La PPR: Vous adhérez par ailleurs à l'association « Campus vert ». Quelle plus-value vous offre cette adhésion ?

T.C. : L'association dispose d'une cen-

trale de réservation pour tous les logements du réseau. La répartition des étudiants qui sont intéressés est donc optimisée. Par ailleurs, l'association se rend dans les universités, les écoles post-bac lors des journées portes ouvertes et font la promotion de ces logements. C'est grâce à leur action que cette possibilité d'hébergement est connue et que nous atteignons des taux d'occupation intéressants. En août 2007, l'association a même eu droit à un reportage au 13 heures de TF1 !

La PPR: Mais l'association vous oblige également à respecter un cahier des charges...

T.C. : Oui bien sûr ! Il y a une certaine charte de qualité à respecter en termes d'accueil des étudiants. En outre, nous devons passer par la centrale de réservation et ne pas utiliser plus d'un studio pour en faire des gîtes. Nous devons donc respecter la vocation de ces logements et l'aide que

nous avons reçue pour réussir le projet.

La PPR: Pensez-vous que n'importe quel propriétaire pourrait se lancer dans cette aventure ?

T.C. : Une des conditions majeures est de ne pas être à plus d'un quart d'heure de l'université. Il s'agit de désengorger les campus traditionnels ainsi que les logements en milieu urbain de façon générale. Les étudiants doivent bien entendu être motorisés. Les transports en commun n'offrent pas une desserte et une fréquence suffisante. Au final, tout le monde y trouve son compte ! Les étudiants sont « au vert » pour étudier. Nous entretenons un patrimoine et c'est toute une zone périurbaine qui peut ainsi être valorisée.

La PPR: Il vous reste une aile de votre bâtiment qui est inexploitée. Souhaitez-vous ici aussi aménager des logements étudiants ?

T.C. : Non ! Dans l'autre aile, nous allons garder les murs extérieurs et aménager une grande salle que nous louerons pour des séminaires, des mariages et faire de l'accueil pédagogique pour les scolaires. Nous allons tout refaire à neuf !

Propos recueillis par Renaud de Montbron

